

# Projet d'établissement « La Farandole »



**Adresse du siège** 4 Boulevard Voltaire 77 370 NANGIS

**Email** [creche@mairie-nangis.fr](mailto:creche@mairie-nangis.fr)

**Adresse courrier** Hôtel de Ville CS 50404 77 370 NANGIS

**Email** [mairie@mairie-nangis.fr](mailto:mairie@mairie-nangis.fr)



# *Le projet social de « La Farandole »*





# SOMMAIRE

**1 - Les modalités d'intégration de « La Farandole » dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs..... p 7**

1.1L'historique

1.2Les caractéristiques de la ville

1.3Intégration dans l'environnement social

1.4Les partenaires extérieurs

**2 - Les procédures et critères d'attribution des places..... p 11**

**3 – Les modalités de participation des familles au sein de la structure et les actions de soutien à la parentalité..... p 12**

**4 – Les démarches en faveur du développement..... p 13**



## 1 – Les modalités d’intégration de « La Farandole » dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs

### 1.1 L’historique

Le premier agrément du département de Seine-et-Marne date de juin 1991 : autorisation d’ouverture pour une crèche familiale avec une capacité de 15 assistantes maternelles.

La structure évolue puis change de site : création d’une halte-garderie et augmentation de la capacité d’accueil des deux structures à 75 places.

En mars 2013, plusieurs modifications sont apportées :

- regroupement des deux structures en un multi-accueil familial et collectif ;
- diminution de la capacité d’accueil à 45 places dont 30 places en accueil familial et 15 places en accueil collectif ;
- modulations de fonctionnement du multi-accueil.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014 puis au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les modulations sont de nouveau revues pour être ajustées au plus près des besoins de la population.

Le 1<sup>er</sup> **contrat enfance jeunesse** CEJ avec la Caisse d’Allocations Familiales CAF est signé en 2005. Le dernier couvre la période 2018-2021.

Ci-dessous le détail des actions reconduites/développées/ou débutées en 2019 :

- maintenir le nombre de places d’accueil tout en développant la qualité de l’accueil par le biais de formations professionnelles, des groupes de parole, analyse des pratiques ;
- travail autour des projets communs pour promouvoir la bientraitance de l’enfant et soutenir la parentalité ;
- développer le professionnalisme des assistantes maternelles ;
- écrire/actualiser le projet d’établissement en intégrant le travail mené sur la réflexion professionnelle.

(Les fiches action concernées : créer du lien, accompagnement à la parentalité, observation, formation, participation des assistantes maternelles à la préparation des événements festifs, éducation positive, semaine du goût, activités d’éveil sensoriel, animation lecture/comptine, chant, motricité libre).

Le projet éducatif local a été remplacé par le **projet éducatif de territoire** qui couvre la période 2020/2023.

Quelques extraits :

- *« Les valeurs éducatives, repères essentiels qui orientent les actions de tous les acteurs éducatifs et leurs comportements : citoyenneté, laïcité, solidarité/entraide/coopération, respect de soi et des autres, autonomie et responsabilité, sens critique, dépassement de soi, créativité » :*
- *« les objectifs prioritaires :*
  - o *favoriser la réussite éducative : épanouissement personnel et accès de tous à la connaissance ;*

- *favoriser l'accès du plus grand nombre aux structures et activités éducatives ;*
- *favoriser la socialisation et l'éducation à la citoyenneté ;*
- *favoriser la mixité sociale ;*
- *aider les parents dans leur tâche d'éducateur ;*
- *renforcer la cohérence entre l'ensemble des partenaires éducatifs. »*

## 1.2 Les caractéristiques de la ville

La Maison de la petite enfance se trouve sur la commune de Nangis, à 5 minutes à pied du centre-ville et à 5 minutes à pied de la gare ferroviaire.

Nangis est une ville rurale de 8904 habitants (chiffre au 1<sup>er</sup> janvier 2020), située au cœur de la Brie et de la Seine-et-Marne : à 60 km de Paris, 30 km de Melun, 25 km de Provins et 35 km de Fontainebleau.

La commune est le chef-lieu de canton de l'arrondissement de Provins (47 communes).

Elle a une position centrale au niveau de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne créée en 2006 et qui regroupe à ce jour 28065 habitants sur 20 communes.

La ville est desservie par la route (proximité D 205 et A5), le bus et le train (50 minutes de Paris).

Nangis présente tous les avantages d'une ville à la campagne par la qualité de ses services, ses commerces, ses équipements (culturels, sportifs...) ainsi que par le charme d'une cité qui n'a pas rompu avec la nature.

Il y a des projets d'avenir qui devraient modifier et dynamiser la ville et augmenter sa population qui est déjà en évolution positive.

Le nombre des naissances était de 107 en 2021.

En 2020, on dénombrait 3495 résidences principales sur la commune. Le parc locatif de logements à loyer modéré est bien présent.

La population est mixte tant au point de vue culturel que social.

On note bien sûr des situations de fragilité sociale (parent isolé, bénéficiaires des minimas sociaux...) et un taux de chômage en 2020 de 16.4% : l'accueil des enfants soutient la socialisation, le retour à l'emploi et la parentalité.

## 1.3 Intégration dans l'environnement social

La Maison de la petite enfance « La Farandole » est un établissement qui accueille des enfants âgés de quatre mois jusqu'à l'âge de la rentrée scolaire suivant leur 3<sup>ème</sup> anniversaire.

Selon les normes départementales, il s'agit d'une structure dite « grande crèche ». L'établissement est agréé pour l'accueil de 45 enfants :

<b>Crèche familiale</b>	<b>Halte-garderie</b>
<b>30 places</b>	<b>15 places</b>
Du lundi au vendredi 7h-19h (bénéficie d'un agrément modulé)	Mardi et jeudi 9h-17h mercredi 9h-11h

Trois types d'accueil sont proposés :

**L'accueil est régulier** : Il s'effectue selon les modalités du contrat d'accueil signé avec les parents, lequel définit le nombre de jours et d'heures réservées par semaine et la durée annuelle d'accueil (de 1 heure à 5 jours par semaine).

**L'accueil est occasionnel** : l'enfant est inscrit au multi accueil, la famille ne peut définir à l'avance ses besoins et réserve une place ponctuellement.

**L'accueil est exceptionnel ou d'urgence lorsque les besoins des familles ne peuvent pas être anticipé** : il concerne un enfant qui n'est pas inscrit et dont la famille a besoin d'un mode d'accueil en urgence et dans des cas exceptionnels (hospitalisation ou décès d'un membre de la famille, reprise immédiate d'un travail...). Cet accueil est provisoire, en fonction des possibilités. Il est limité dans le temps.

La Maison de la Petite Enfance a pour missions de :

- Favoriser le développement de l'enfant en lui faisant bénéficier des avantages qu'apporte la collectivité ;
- Respecter le rythme et les besoins de chaque enfant et lui permettre l'accès aux jeux/loisirs et à l'éveil sur le monde qui l'entoure ;
- Soutenir la parentalité ;
- Faire en sorte que les professionnels accueillent les parents et les membres des familles des enfants dont ils ont la charge en leur reconnaissant une véritable place à leurs côtés, en les acceptant dans leurs différences, en les aidant dans leurs devoirs envers les enfants ;
- Permettre aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale ;
- Dispenser les soins nécessaires à l'enfant (repas, change, alimentation...) et assurer un suivi de la santé (vaccinations...) et du développement psychomoteur ;
- Collaborer avec les familles et les autres professionnels des services extérieurs, à la prise en charge des enfants en situation de handicap ou de maladie chronique, compatibles avec la vie en collectivité.

Sous la responsabilité d'une directrice, la structure bénéficie d'une autorisation d'ouverture du Conseil Départemental et est subventionnée par les organismes prestataires dont relèvent les parents

## 1.4 Les partenaires extérieurs

La structure ne peut fonctionner sans ses partenaires cités ci-dessous :

- La **Caisse d'Allocations Familiales** et la **Mutualité Sociale Agricole**, représentées respectivement par leurs interlocuteurs locaux, participent, dans le cadre de leur politique d'action sociale, au financement de ce service.
- Le service de **Protection Maternelle et Infantile du conseil départemental** de la Seine et Marne. Ce service a un rôle de suivi et d'accompagnement, ainsi qu'un rôle de contrôle vis-à-vis de l'agrément des assistantes maternelles employées par la crèche.

« La Farandole » peut aussi compter sur le concours de différents services :

### Au niveau communal :

- Un service éducation : guichet unique, accueils pré et post scolaires maternels et élémentaires, temps méridien, séjour été/séjour hiver, projet éducatif de territoire (café des parents, conférences...);
- Un service de la jeunesse ;
- Un service de la vie locale – démocratie participative et relations avec les associations ;
- Un espace solidarité CCAS ;
- Un espace culturel - cinéma ;
- Une médiathèque.

### Au niveau de l'intercommunalité :

- Un Relais Petite Enfance RPE (territoire qui regroupe 193 assistantes maternelles indépendantes en activité dont 52 domiciliées sur la commune de Nangis) ;
- Un accueil de loisirs sans hébergement ALSH ;
- Un centre social, une ludothèque, un lieu d'accueil enfants parents LAEP ;
- Un centre aquatique ;
- Une Maison de santé.

### Au niveau du conseil départemental :

- Un centre médico-social situé au 13 Boulevard Voltaire à Nangis ;
- la Maison Départementale des Solidarités de Provins ;
- Point d'accès au droit de Provins ;
- Pôle autonomie territorial de Provins.

Autres :

- CIDFF (Centre national d'information des droits des femmes et de la famille), CRAMIF (Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France), SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation) : permanence au CCAS ;
- Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie en Seine-et-Marne APS Contact CSAPA : permanence au 1<sup>er</sup> étage de la Farandole ;
- Via Habitat Melun (association humanitaire, d'entraide, sociale) : quelques logements situés dans le centre ville de Nangis ;
- Centre d'action médico-sociale précoce CAMSP Le Petit d'Hom de Provins ;
- Centre de guidance infantile et centre médico-psychologique à Nangis (Grand Hôpital de l'Est Francilien GHEF - Coulommiers ) ;
- L'Orée, consultations Parents-Bébés à Coulommiers (GHEF) ;
- Institut Médico Educatif IME à Nangis (Etablissement Public Médico-Social du Provinois).

## **2 - Les procédures et critères d'attribution des places**

La Maison de la petite enfance reçoit les enfants âgés de 4 mois jusqu'à l'âge de la rentrée scolaire suivant leur 3<sup>ème</sup> anniversaire.

- Accueil familial, les familles doivent résider à Nangis.
- Accueil collectif, les familles résidents Nangis sont prioritaires. S'il reste des places disponibles, elles peuvent être proposées à la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne.

Une pré-inscription est nécessaire et se fait tout au long de l'année sur rendez-vous individuel. La directrice, ou l'éducatrice de jeunes enfants, reçoit la famille et explique le fonctionnement des structures, définit les besoins de garde, les souhaits correspondants le mieux à leur demande. La pré-inscription est ensuite entérinée en vue de la commission d'attribution des places.

Cette commission octroie ces places de la manière suivante :

➤ Accueil familial :

En fonction des demandes et des places disponibles, la commission d'admission municipale attribue les places selon les critères suivants :

- composition du foyer (monoparentalité ou non...);
- situation face à l'emploi des familles.

➤ Accueil collectif : les places sont attribuées en fonction de la demande, des places disponibles et de la date de préinscription.

➤ Pour l'accueil familial et collectif, les situations particulières sont étudiées au cas par cas.

Un minimum de 10 % des places est réservé pour les enfants issus de familles en situation de précarité ou dont les deux parents sont dans des parcours d'insertion sociale et professionnelle, conformément à la convention passée avec la CAF.

Les demandes d'accueil concernant les enfants en situation de handicap ou atteint de pathologie chronique sont étudiés avec une attention particulière.

### 3 – Les modalités de participation des familles au sein de la structure et les actions de soutien à la parentalité.

Les parents sont informés régulièrement de l'évolution de leur(s) enfant(s), des activités proposées, des modalités de fonctionnement et d'organisation de la crèche familiale.

Les moyens de communication utilisés sont le cahier de liaison de l'enfant, les échanges téléphoniques, les messages électroniques, et les échanges à l'arrivée et au départ de l'enfant.

La directrice et son équipe restent disponibles pour les parents : elles sont en mesure de donner les précisions nécessaires sur la vie de leur enfant au sein de la crèche familiale, ou de la halte-garderie, et de communiquer les éléments de leurs observations.

Le règlement de fonctionnement est transmis aux parents qui approuvent en avoir pris connaissance et s'engagent à le respecter.

Les parents sont acteurs des échanges organisés :

- Tout au long de la procédure d'admission de leur enfant.
- Pendant l'inscription, ils communiquent avec la directrice sur la demande et le besoin d'accueil et sur les prestations offertes par le service.
- Lors de la confirmation de la demande et quand l'assistante maternelle proposée par la directrice correspond au mieux à leurs attentes.
- Pendant la première visite au domicile de l'assistante maternelle où leurs valeurs et leurs attentes sont au cœur des échanges.

Dès la finalisation du contrat d'accueil, où ils peuvent échanger au quotidien avec l'assistante maternelle oralement et à l'aide du cahier de liaison de l'enfant, de manière concise, rapide et complète pour réaliser

un accueil cohérent et adapté aux besoins de l'enfant.

Sur rendez-vous, en entretiens individuels, par courrier, par courriel ou par téléphone, la directrice répond à toutes les sollicitations.

Durant l'année, différentes réunions thématiques sont aussi organisées au sein même de la structure toujours dans une idée de soutien à la parentalité.

#### **4 – Les démarches en faveur du développement durable.**

La crèche sensibilise les enfants au respect de l'environnement par la proposition d'activités ludiques écologiques. Elle intègre à son projet pédagogique cette dimension environnementale en développant des actions concrètes chaque jour auprès des enfants :

- Mise en place d'activités à partir de matériaux recyclés, recettes naturelles maison (pâte à modeler...),

Les actions sont nombreuses et portent sur les domaines pédagogiques et également sur l'entretien et l'hygiène.

La gestion des déchets est mise en œuvre avec le tri sélectif. La réduction des déchets passe par :

- Réutiliser du papier comme brouillon et utiliser du papier recyclé.
- Passer de factures papiers aux factures électroniques.
- Limiter l'impression des mails à ceux qui sont nécessaires, et l'envoi des documents sont adressés prioritairement par message électronique.
- le dépôt des cartouches d'encre d'imprimantes.
- Choisir des produits d'entretien en tenant compte de leur impact environnemental (tablettes pour le lave-vaisselle, liquide vaisselle, lessive, ...).





# *Le projet d'accueil de « La Farandole »*





# SOMMAIRE

<b>1 – Prestation d’accueil proposée .....</b>	<b>p 19</b>
<b>2 – L’accueil d’enfants en situation de handicap ou de maladie chronique .....</b>	<b>p 20</b>
<b>3 – Compétences professionnelles mobilisées .....</b>	<b>p 21</b>
<b>4 – Les modalités de formation .....</b>	<b>p 23</b>
3.1 La formation continue	
3.2 Le soutien professionnel	
3.3 L’accueil des stagiaires	



Le projet d'accueil décrit les moyens et les actions que nous mettons en place pour appliquer les valeurs du projet éducatif.

## 1 – Prestations d'accueil proposées

La Maison de la petite enfance est une structure municipale qui contribue à l'offre d'accueil du jeune enfant, ainsi qu'au développement des compétences des professionnelles qu'elle emploie. Sa capacité d'accueil est de 45 places.

- Deux types de structures sont présentes :

- **Une crèche familiale (30 places) :**

Les enfants sont accueillis au domicile d'assistantes maternelles, agréées par le Conseil Départemental. Ces professionnelles accueillent selon leur agrément de un à quatre enfants, sous la direction d'une éducatrice de jeunes enfants. Les assistantes maternelles sont employées par la Mairie de Nangis.

La crèche familiale représente une alternative à l'accueil collectif puisque l'enfant peut bénéficier d'un accueil plus individualisé, et en même temps, participer à des temps collectifs lors des regroupements d'enfants.

Elle organise l'accueil d'enfants âgés de 2 mois à 4 ans et est ouverte, toute l'année, du lundi au vendredi de 7h à 19h. L'amplitude d'accueil maximale est de 10 heures 30 par jour.

Elle est fermée les jours fériés, samedis et dimanches. D'autre part, la structure est aussi fermée durant une semaine pendant les vacances scolaires de fin d'année, le lundi de Pentecôte et le vendredi du pont de l'Ascension selon le calendrier scolaire. Les familles sont informées des périodes de fermeture par courrier lors de la rentrée de septembre.

- **Une halte-garderie ou accueil collectif (15 places) :**

Les enfants sont accueillis au sein même des locaux de « La farandole » au 4 boulevard Voltaire à Nangis.

En septembre, selon les besoins, du lundi au vendredi de 9h à 12h pour optimiser l'organisation et la qualité des familiarisations.

Sur le reste de l'année, les enfants sont accueillis les mardis et jeudis en journée continue, de 9h à 17h, et les mercredis de 9h à 11h.

- L'établissement propose différents types d'accueil :

- L'accueil régulier, les besoins sont connus à l'avance et récurrents. L'enfant est connu de la structure et la période de familiarisation réalisée. La contractualisation est obligatoire pour une durée maximale de 1 an.
- L'accueil occasionnel, les besoins sont connus à l'avance, ponctuels et non récurrents. L'enfant est

connu de la structure et la période de familiarisation réalisée.

- L'accueil d'urgence, le besoin est exceptionnel et ne peut pas être anticipé. L'enfant n'est pas connu de la structure.

## 2 – L'accueil d'enfants en situation de handicap ou de maladie chronique

Une attention particulière est portée dès la préinscription aux enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique. Un projet d'accueil individualisé peut être formalisé si besoin.

Toutefois, c'est lors de la fréquentation de la structure que la situation de handicap ou de pathologie chronique peut se révéler. La structure est à ce moment-là positionnée dans l'accompagnement/l'orientation des familles vers les soins.

Un partenariat avec d'autres professionnels de santé de ville ou d'établissements (Maison de la santé, Maison départementale des Solidarités,...) peut se construire pour renforcer la qualité de ces accueils et préparer le devenir (scolarisation...). Cette nécessité de collaboration partenariale se caractérise par le respect et la reconnaissance du travail de chacun, par la mutualisation et la complémentarité des compétences, dans un climat de confiance.

L'enfant en situation de handicap ou atteint de maladie chronique est considéré de la même manière que tout autre enfant dans la prise en charge de son individualité.

Selon la nature du handicap ou de sa pathologie, il est important de déterminer les besoins particuliers et de considérer la capacité de la structure à y répondre.

Les parents sont les principaux éducateurs connaissant les potentialités et les difficultés particulières résultant du handicap ou de la maladie de leur enfant. Ils sont des partenaires incontournables dans la prise en compte des besoins spécifiques de ce dernier.

La crèche est un espace de socialisation, d'éveil du jeune enfant. Il contribue au bien-être de ce dernier dans toute sa particularité. C'est pourquoi, la question du handicap se pose au même titre que celle de la diversité culturelle et sociale que nous rencontrons très fréquemment dans cette structure.

### **Ce qui est fondamental, c'est le droit d'être accueilli.**

#### **➤ Les points positifs de la prise en charge de ces enfants :**

- Permettre de sortir de l'isolement l'enfant et sa famille en leur offrant un lieu d'échange ;
- Maintenir ou créer pour ces enfants un lieu social au travers d'un lieu de vie ;
- Contribuer au changement de regard en accueillant en même temps des enfants valides ;
- Permettre aux familles la reprise d'une activité professionnelle et pouvoir libérer du temps avec un accueil en journée.

## ➤ Un suivi personnalisé

Au sein de la structure, nous avons à cœur de se préoccuper du bien-être de l'enfant et d'être à l'écoute des familles.

Afin de favoriser l'accueil et l'intégration sociale de ces enfants, l'équipe éducative ainsi que les assistantes maternelles s'appuient sur une ligne de conduite en accord avec ses valeurs : la sécurité affective, la bienveillance, le respect, la communication et le soutien à la parentalité.

Chaque enfant a droit à un statut à part entière ; nous offrons un accueil spécifique et individualisé aux enfants et leurs familles, tout en leur permettant de changer le regard des autres en apprenant le « vivre ensemble » depuis le plus jeune âge.

## 4 – Compétences professionnelles mobilisées

L'équipe se compose de la manière suivante :

### - **Une directrice Educatrice de Jeunes Enfants.**

Elle est chargée de l'organisation de l'accueil des enfants et leur famille toute en mettant en œuvre les politiques en faveur de la petite enfance dans le cadre d'un établissement public.

Elle encadre le personnel et est garante de la bonne organisation du service.

C'est une interlocutrice privilégiée pour les parents, en tant que responsable hiérarchique.

Son rôle est de participer à l'application du dispositif de protection de l'enfance tout en développant et en animant différents partenariats.

### - **Une Educatrice de Jeunes Enfants :** Elle est en continuité de direction et assiste la responsable.

Elle a aussi pour missions d'assurer des fonctions d'accueil, de prévention, d'éducation et de coordination auprès du jeune enfant. Elle contribue à veiller au bien-être de l'enfant et à la qualité d'accueil.

Elle a aussi un rôle dans l'accompagnement à la parentalité.

Elle est aussi garante des différents projets de l'établissement., de leur respect et leur application dans le quotidien.

Enfin, l'éducatrice de jeunes enfants accompagne les assistantes maternelles dans leurs pratiques professionnelles.

### - **Une Auxiliaire de Puériculture à 80% :**

Elle veille à la santé des enfants et à leur épanouissement.

Sa mission est de veiller au bien-être du jeune enfant à travers cinq points clés :

- La sécurité affective par son positionnement bienveillant ;
- La sécurité physique par un aménagement des espaces adaptés ;
- Les soins quotidiens ;
- L'épanouissement de l'enfant à travers des propositions de jeux ;

- La prise en compte individualisée de l'enfant.
  
- **Un agent polyvalent titulaire du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance** qui veille à l'encadrement et à la sécurité des enfants.  
 Cette professionnelle a pour mission d'accompagner l'enfant le mieux que possible pour garantir son éveil, son épanouissement personnel mais aussi sa compréhension du monde qui l'entoure. Elle a aussi des fonctions d'agent technique (confection des repas, lingerie et entretien des locaux).
  
- **Douze assistantes maternelles dont les missions sont :**
  - D'accueillir à leur domicile des enfants confiés par la crèche familiale en fonction de leur agrément reçu du Président du Conseil Départemental de Seine et Marne ;
  - Elles sont responsables du bien-être et de la sécurité de chaque enfant qui leur est confié et participent à son éveil intellectuel, affectif et éducatif, dans le cadre du projet de vie et en lien avec les familles ;
  - Elles veillent à maintenir leur domicile propre, accueillant et adapté aux besoins de jeunes enfants jusqu'à leur entrée à l'école maternelle dans le respect des règles de sécurité ;
  - Elles sont seules habilitées à s'occuper de l'enfant qui leur est confié.
  
- **Un agent administratif** dont les missions sont notamment de :
  - Gérer les dossiers administratifs ;
  - Traiter/suivre les demandes des familles ;
  - Assurer le suivi de présence des enfants ;
  - Traiter la facturation et assurer son rôle de régisseur suppléant.
  
- **Une Infirmière diplômée d'Etat** qui intervient 10h par semaine + 40 heures par an en tant que  
**« Référent santé et accueil inclusif » de la structure** dont les missions sont :
  - Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement ou du service en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique;
  - Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles prévus au II de l'article R. 2324-30;
  - Apporter son concours à la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ou le service;
  - Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière;
  - Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet

- d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille ;
  - Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions;
  - Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles, en coordination avec la directrice du service, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations;
  - Contribuer, en concertation avec la directrice de la crèche, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement prévu au II de l'article R.2324-30 du code de la santé publique, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe
  - Procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande de la directrice du service, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale.
- **Une psychologue vacataire** dont les missions sont :
- De proposer des groupes de paroles auprès des assistantes maternelles en suscitant des réflexions autour de leurs pratiques professionnelles ;
  - De proposer des temps de régulation à l'équipe pluridisciplinaire.

## **5 – Les modalités de formation**

### **1.1 La formation continue**

- Thématique en lien avec l'évolution du projet du service tous les ans,
- Formations de professionnalisation en lien avec les missions et les compétences,
- Formation aux gestes de premiers secours tous les 2 ans.

### **1.2 Le soutien professionnel**

Il est réalisé par tous les professionnels intervenant à la crèche familiale selon les modalités suivantes :

- Des visites au domicile de l'assistante maternelle, prévues de façon régulière (au moins 1 fois par mois), sont effectuées par la directrice et/ou l'éducatrice de jeunes enfants, ainsi que le référent « Santé et accueil inclusif ».

D'autres visites sont possibles à la demande de l'assistante maternelle, et en fonction du besoin des enfants. Cet accompagnement constitue une priorité dans l'activité de la crèche.

- Des articles de presse spécialisée en lien avec les problématiques rencontrées et les textes réglementaires en vigueur sont transmis régulièrement par la responsable et l'éducatrice de jeunes enfants.
- La participation à des temps d'analyse des pratiques professionnelles pour tous les membres de l'équipe encadrent les enfants (équipe éducative et assistantes maternelles). Chaque professionnelle bénéficie d'un minimum de six heures annuelles. Les séances d'analyse de pratiques professionnelles se déroulent en-dehors de la présence des enfants.
- Les séances d'analyse de pratiques professionnelles sont animées par un professionnel ayant une qualification définie par arrêté du ministre chargé de la famille dans le cas de « La Farandole », il s'agit d'une psychologue.
- La personne qui anime les séances d'analyse des pratiques professionnelles n'appartient pas à l'équipe d'encadrement des enfants de l'établissement et n'a pas de lien hiérarchique avec ses membres. Il s'agit d'un intervenant extérieur.
- Les participants et l'animateur s'engagent à respecter la confidentialité des échanges.

L'individualité de chaque professionnelle est aussi prise en compte :

Tout nouveau professionnel va bénéficier d'un accueil de toute l'équipe et plus particulièrement du « tutorat » d'un ou de plusieurs membres de l'équipe en fonction du poste concerné.

Des entretiens « de suivi » sont organisés avec la direction. La détermination d'objectifs d'intégration et de progression guidera cet accompagnement.

Un entretien annuel d'évaluation est réalisé par la direction. Il permet « de faire un bilan de l'année écoulée », d'évaluer les savoirs, savoir-être et savoir-faire, ainsi que l'atteinte des objectifs fixés. Il se conclut avec la définition de nouveaux objectifs, de perspectives d'évolution ainsi que des moyens à mobiliser (formations...).

Des entretiens intermédiaires sont réalisés si besoin pour accompagner le professionnel dans l'atteinte de ses nouveaux objectifs.

Au cas par cas, la présence de la direction des ressources humaines et de la direction générale des services peut être sollicitée pour certains entretiens d'agents.

### **1.3 L'accueil des stagiaires**

Tous les stagiaires ont pour tuteur l'adjointe de la directrice, éducatrice de jeunes enfants ; l'auxiliaire de puériculture et l'agent polyvalent participent à leur encadrement au quotidien. La directrice peut être sollicitée mais plus ponctuellement.

L'équipe fait le choix d'accueillir des stagiaires sur des périodes courtes (en moyenne 1 à 4 semaines) et un stagiaire à la fois.

Les conventions de stage sont établies entre la mairie, le stagiaire et son établissement de rattachement.

Les stagiaires sont amenés à participer aux diverses activités au sein de la structure selon leur

cursus de formation.

Tout accueil est anticipé dans l'organisation de l'activité. Des bilans sont effectués en cours et à l'issue du stage.

L'éducatrice de jeunes enfants participe aux différentes évaluations prévues par les organismes de formation ou d'insertion professionnelle.

L'engagement dans l'accueil des stagiaires permet de suivre l'évolution des formations, d'accompagner dans leur cursus les futurs professionnels, de transmettre, de s'enrichir tout en réinterrogeant ses pratiques.



*Le projet éducatif de*  
*« La Farandole »*





# SOMMAIRE

**1 - Les mission et les conditions d'accueil des enfants au sein de l'accueil familial et collectif de « La Farandole » ..... p 31**

**2 - Les valeurs éducatives au sein de « La Farandole » ..... p 31**

1.2 L'accueil de l'enfant et sa famille

- a) La période de familiarisation
- b) Les transmissions

1.3 Les soins quotidiens

- a) Les repas
- b) Le sommeil
- c) Le temps du change et l'accompagnement vers l'acquisition de la propreté
- d) Les temps de soin
- e) Le suivi médical

**3- Le développement de l'enfant et la socialisation ..... p 37**

1.4 Aménagement d'un environnement sécurisant et stimulant

1.5 La motricité libre

1.6 Le jeu et les activités

1.7 Les sorties

**4 – Le bien-être et l'éveil de l'enfant ..... p 41**



Ce projet s'appuie sur les grands axes éducatifs validés par l'ensemble des professionnelles de la Farandole participant à l'accueil des enfants mais aussi sur la **Charte Nationale pour l'Accueil du Jeune Enfant**. C'est l'expression d'une dynamique d'équipe, un guide pour vivre ensemble au quotidien : enfants, parents et professionnels.

Le projet éducatif est en constante évolution, réinterrogé, en fonction des savoirs sur le développement du jeune enfant, des valeurs et réglementations. L'équipe échange régulièrement sur ces domaines.

Nous abordons ici les valeurs éducatives que nous souhaitons promouvoir dans ce lieu d'accueil et qui vont donner sens à l'ensemble de nos actions.

Notre objectif est de rendre plus explicite la signification de ces valeurs communes.

## 1 – Les missions et les conditions d'accueil des enfants au sein de l'accueil familial et collectif de « La Farandole ».

La crèche familiale et à la halte-garderie, proposent d'accompagner le développement de chaque enfant, à son rythme, avec bienveillance, respect et attention, dans un cadre adapté à l'accueil du jeune enfant, et dans des lieux d'activités adaptés, et sécurisés favorisant la socialisation et l'intégration sociale.

Le rôle co-éducatif des assistantes maternelles et des membres de l'équipe éducative est étroitement lié aux attentes des parents et au besoin de l'enfant.

Au domicile de l'assistante maternelle comme au sein même des locaux de la crèche, nous mettons en œuvre des conditions d'accueil qui favorisent le développement de l'enfant et qui sont source d'enrichissement.

Un des éléments de notre projet est d'ouvrir les jeunes enfants au monde qui les entoure, en associant plaisir et découverte, dans le but d'éveiller leurs sens, de développer leur curiosité, leurs capacités d'adaptation et d'écoute.

**Une charte de bientraitance** a été rédigée en ce sens, avec la collaboration de l'ensemble de l'équipe de la structure, afin de mettre en avant ces valeurs. Un exemplaire est distribué à l'arrivée de chaque nouvelle famille.

Notre projet permet à l'enfant de vivre des temps forts en dehors de la cellule familiale, au contact de personnes et d'environnement divers.

Il se déroule autour de 4 axes qui seront détaillées ci-dessous :

1. L'accueil de l'enfant et sa famille
2. Le soin au quotidien
3. Le développement de l'enfant et la socialisation
4. Le bien-être et l'éveil des enfants

## 2 – Les valeurs éducatives au sein de « La Farandole »

### 2.1 L'accueil de l'enfant et sa famille

Dès la première rencontre, la directrice et son adjointe échangent avec le ou les parents ainsi que l'enfant quand il est présent. Cette première rencontre est importante, elle permet de faire

connaissance, d'échanger pour s'assurer que la crèche familiale, ou la halte-garderie, est en capacité de répondre aux attentes, aux besoins de la famille et de l'enfant.

Dans le cadre de la crèche familiale, l'assistante maternelle accueille l'enfant et sa famille, à son domicile, dans un cadre familial sécurisant et sécurisé. Elle prend en compte l'enfant dans sa globalité avec ses particularités, ainsi que les pratiques et les valeurs familiales, dans le respect du règlement de fonctionnement. Elle adapte sa communication.

Il en est de même pour l'accueil collectif. Le jeune enfant, comme tout enfant, est reconnu comme sujet, citoyen et personne de droit.

Accueillir les jeunes enfants, c'est faire à chacun d'eux une place dans notre société. Tous les enfants ont besoin d'un environnement attentif qui prend en compte leur singularité. Tout enfant doit pouvoir être accueilli quelle que soit sa situation ou celle de sa famille.

Chaque famille et enfant accueilli, vient avec son histoire. Les professionnelles, équipe éducative et assistantes maternelles, doivent les recevoir en prenant en considération cette identité propre et instaurer un climat de confiance pour pouvoir être dans une logique de coéducation et non de substitution, en cherchant l'intérêt de l'enfant.

La continuité entre la maison et le lieu d'accueil est ainsi assurée.

La coéducation permet la coopération entre parents et professionnelles.

Cette collaboration est importante pour l'enfant, elle reconnaît la place du parent dans l'accueil de l'enfant, permettant et encourageant ainsi leur implication auprès de leur enfant et dans la vie de la crèche. Le parent est reconnu et valorisé grâce à l'écoute, la disponibilité et la bienveillance des professionnelles.

Les enfants qui ont des besoins spécifiques, notamment parce qu'ils sont en situation de handicap ou vivent avec une maladie chronique, participent autant que possible aux activités prévues avec tous les enfants, moyennant, le cas échéant, un aménagement ou un accompagnement particulier.

Les assistantes maternelles, ainsi que l'équipe de terrain, sont invitées à la neutralité philosophique, politique, religieuse, dans leurs activités avec les enfants et leurs contacts avec les familles. Cette neutralité, constitutive de la posture professionnelle, garantit le respect de la liberté de conscience des enfants et de leurs parents, dans un esprit d'accueil fait d'écoute et de bienveillance, de dialogue et de respect mutuel, de coopération et de considération.

La qualité de l'accueil de l'enfant nécessite un travail en étroite collaboration avec les différents professionnels de la crèche et les familles

#### a) La période de familiarisation

Que cela soit à la halte-garderie ou au sein de la crèche familiale, les modalités et la durée de la période de familiarisation sont proposées en fonction des besoins de l'enfant, de ses parents, et des disponibilités de la famille.

Ce temps de découverte mutuelle est très important pour chacun.

Le parent doit accompagner l'enfant pour rencontrer la ou les professionnelles qui s'occuperont de lui, pour lui permettre de s'habituer à ce nouvel environnement et de trouver des repères sécurisants.

Cette période permet aussi au parent de faire plus ample connaissance avec l'assistante maternelle ou l'équipe éducative à laquelle il va confier son enfant et transmettre ses habitudes de vie, ses goûts ...

La famille renseigne le questionnaire, qui servira de support pour ces premiers échanges.

Durant la familiarisation en accueil familial, l'assistante maternelle présente à la famille, sa façon de travailler et d'accompagner les enfants au quotidien, en conformité avec le projet éducatif de la structure.

Elle présente également son logement, uniquement les espaces de vie dans lesquels l'enfant sera accueilli.

Ainsi familiarisés et sécurisés par ces rencontres, parents et enfants pourront vivre l'expérience de la séparation avec douceur et sérénité.

Si l'enfant s'est approprié un objet personnel, (mouchoir, sucette, chiffon, peluche...), il est indispensable qu'il le conserve avec lui. Cet objet lui apportera une sécurité intérieure supplémentaire dans les moments de transition et de séparation. L'enfant est le seul juge de son besoin, il doit donc pouvoir y accéder à sa guise.

#### b) Les transmissions

La communication verbale est indispensable pour un accueil de qualité.

Chacun informe l'autre de tout ce qui concerne l'enfant et des changements intervenus pour permettre la continuité d'accompagnement de l'enfant.

Toutefois, il est important d'être vigilant aux mots dits en présence de l'enfant, certains compléments d'informations doivent se faire en dehors de la présence de l'enfant (privilégier un appel téléphonique pendant la sieste des enfants).

Ces temps de transmissions ne doivent pas être très longs.

A la crèche familiale, un cahier de liaison permet de transmettre des informations entre l'assistante maternelle, la famille et la structure.

## **2.2 Le soin au quotidien**

Dans le cadre de la crèche familiale, les assistantes maternelles aménagent et entretiennent les pièces du domicile dédiées à l'accueil pour que l'enfant évolue dans des conditions d'hygiène et de sécurité optimales.

Elles appliquent les normes de sécurité des locaux indiquées par le service de Protection Maternelle et Infantile dans le cadre de la procédure d'agrément.

Pour l'accueil collectif, le personnel de la crèche met en œuvre les mesures préventives d'hygiène prévues par le protocole. Une attention particulière est donc apportée à l'entretien quotidien des locaux.

Enfin, que cela soit l'équipe éducative ou les assistantes maternelles, nous veillons à maintenir l'intégrité physique de l'enfant en effectuant des changes et lavages des mains aussi souvent que nécessaire, et en respectant le protocole. De plus, pour favoriser leur autonomie, les enfants sont sollicités dans leur posture, l'habillement, le déshabillage,...

Nous avons à cœur de respecter le rythme de l'enfant (alimentation, soins, sommeil, dialogues) et de

répondre à ses besoins physiologiques tout en tenant compte des valeurs familiales.

a) Les repas

Sur les temps de halte-garderie (les mardis et jeudis), les repas sont préparés sur place (des protocoles sont mis en place afin de respecter les normes HACCP).

Le menu du jour est affiché dans le hall d'entrée afin que les familles en prennent connaissance. Les repas sont servis dans un plateau- assiette dans lequel tout le repas est disposé permettant à l'enfant d'explorer son repas selon son envie.

A la crèche familiale, l'alimentation est à la charge de l'assistante maternelle pour les repas du midi et les goûters. Le petit déjeuner et le dîner ne sont pas donnés.

Pour la confection des repas, l'assistante maternelle privilégie les produits frais et de saison, et veillera à l'équilibre alimentaire sur la semaine. Elle a tout préparé en amont, pour pouvoir être réellement disponible et présente pour l'enfant. Le temps du repas est également un temps pédagogique où l'assistante maternelle nomme les aliments ; les couleurs, les différentes actions.

Le repas est un moment privilégié entre chaque professionnelle et l'enfant. Ce temps ne se limite pas à l'acte de nourrir c'est un temps d'échanges et de convivialité, un climat de calme et de détente est instauré.

Le temps du repas doit favoriser, tout en tenant compte du rythme de chacun :

- L'apprentissage de l'autonomie
- L'éveil au goût
- La socialisation

La continuité de l'allaitement maternel est soutenue si c'est le souhait de la famille.

L'enfant est un individu qui ressent le besoin de s'alimenter selon son propre rythme. Pour lui la faim est une réalité intense et immédiate.

Au fur et à mesure, l'enfant va s'acheminer vers une alimentation de plus en plus diversifiée. Tout changement, toute introduction alimentaire sera au préalable discuté avec les parents.

Chaque professionnelle de la Maison de la petite enfance, de par ses observations et sa connaissance se positionnera en source d'information, de conseil, avec l'expertise de. Toutefois c'est bien le parent qui prendra l'initiative du changement.

Elle respecte le goût et l'appétit de l'enfant, ne le force pas à manger et passe à l'aliment suivant.

Elle est attentive à installer l'enfant et elle-même de façon confortable.



## b) Le sommeil

Le sommeil chez l'enfant est fondamental. En plus de la récupération de la fatigue physique et nerveuse, il sert à la mise en place des circuits nerveux et favorise de nombreuses fonctions mentales et psychiques comme la mémorisation et l'apprentissage.

Les besoins en sommeil sont variables d'un enfant à l'autre et différents selon l'âge. Il est donc important de respecter le rythme et le besoin de chacun.

La professionnelle à connaissance des différentes phases de sommeil :

- L'endormissement
- Le sommeil lent : réparateur de la fatigue physique.
- Le sommeil rapide : réparateur de la fatigue nerveuse, important pour l'équilibre psychologique de l'enfant.
- La phase intermédiaire : dispositif d'éveil

Le bon moment de l'endormissement n'est pas le même pour tous. Il est nécessaire de prendre en compte le rythme de sommeil de l'enfant, de ses signes d'endormissement et d'y répondre sans délai.

Chaque enfant est couché en respectant son rituel d'endormissement (main posée sur le corps, musique, objet familier « doudou » ...).

L'assistante maternelle, ou la professionnelle de l'équipe éducative, est consciente que la reconnaissance des odeurs, des couleurs, des sons familiers, sont autant de facteurs rassurants permettant un climat de sécurité, pour cela l'enfant est toujours installé dans la même pièce, le même lit.

Pour un meilleur confort, il est déshabillé.

L'utilisation d'une couchette ou d'un lit à barreaux, doit permettre à l'enfant de se sentir en sécurité.

Chaque professionnelle de la structure veille régulièrement au bon déroulement du sommeil.

Les levés sont échelonnés selon les réveils spontanés des enfants, un enfant qui dort, ne sera pas réveillé.



## c) Le temps du change et l'accompagnement vers l'acquisition de la propreté

Le temps du change constitue un moment privilégié, d'échange, de communication et de plaisir.

Tout est mis en œuvre pour favoriser un climat de sécurité : l'enfant doit se sentir contenu.

L'attention est également portée sur le confort physique, le respect du corps et l'intimité de l'enfant.

L'acquisition de la propreté est une étape importante dans la vie de l'enfant. Chaque enfant la développe à son rythme. Le meilleur moment est celui choisi par l'enfant.

Cet apprentissage qui débute à la maison, se fait en continuité entre la famille et la crèche, en suivant le rythme de l'enfant (progrès et régression) et en douceur.

Chaque professionnelle, accueil collectif et assistantes maternelles, demande aux parents, d'accompagner leur enfant dans cette démarche d'autonomie en l'habillant avec des vêtements faciles à retirer.

A la halte-garderie, le change est effectué avec un gant de toilettes et de l'eau (du gel lavant est utilisé si présence de selles).

Chez les assistantes maternelles, le change est effectué avec des carrés de coton et du liniment oléo calcaire car toutes n'ont pas un point d'eau à proximité.

L'enfant a la possibilité d'aller sur le pot ou sur les toilettes.

Enfin, nous procédons à deux types de changes :

- Le change allongé : les enfants qui n'ont pas encore acquis la marche assurée sont installés allongés sur le plan de change.
- Le change debout : Les enfants qui ont acquis la marche assurée sont installés debout (sauf si selles). Accompagnés et sollicités par l'adulte, l'enfant est invité à participer (peut retirer la couche, la mettre à la poubelle, s'essuyer seul, ...).

#### d) Les temps de soin

Chaque jour d'accueil, les professionnelles veillent à mettre en place des rituels quant à l'apprentissage des règles d'hygiène. Quel que soit l'âge de l'enfant, elles procèdent à un lavage des mains, avant et après chaque repas, avant et après chaque change ou passage aux toilettes et avant et après chaque activité. Elles n'oublient pas non plus de procéder, lorsque cela s'avère nécessaire, au lavage de nez.

Les soins d'hygiène corporelle sont l'occasion de répondre aux besoins physiques d'être propre et affectifs de l'enfant en lui apportant une attention particulière. Les soins assurent à l'enfant une bonne santé, le confort et la détente du corps.

Pour favoriser leur autonomie, les enfants sont sollicités dans leur posture, l'habillage, le déshabillage...

De plus, dans un souci de transition écologique, les produits utilisés pour les soins des enfants sont éco-responsables.

#### e) Le suivi médical

L'admission est possible pour les enfants à partir de l'âge de quatre mois avec un certificat médical d'aptitude délivré par le médecin de l'enfant.

Un référent “ Santé et Accueil inclusif ”, Infirmière diplômée d’état, est présent dans la structure à raison de 10h par semaine + 40h annuel pour prendre en charge ce rôle. IL travaille en collaboration avec l’équipe du multi-accueil, les professionnels du service départemental de la protection maternelle et infantile et autres acteurs locaux en matière de santé.

Il est chargé d’informer, de sensibiliser et de conseiller la direction et l’équipe en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique

Il peut, avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant, consulter le médecin traitant de celui-ci.

L’administration de médicaments sur les heures d’accueil est faite sur présentation d’une ordonnance en cours de validité et après signature d’une autorisation écrite spécifique.

La direction est attentive au respect du calendrier vaccinal.

La psychologue vacataire est une personne ressource incontournable pour toute situation avec inquiétude concernant le développement et/ou le comportement de l’enfant ou inquiétude concernant la fonction parentale.

### 3– Le développement de l’enfant et la socialisation

Chaque enfant se développe à son propre rythme.

Pour l’enfant, tout est jeu. C’est l’outil principal de son développement. Le plaisir et la curiosité sont les moteurs de la découverte dans le jeu.

« L’enfant joue pour apprendre et apprend parce qu’il joue. » **J. Epstein**

Au travers du jeu, l’enfant se découvre, construit sa personnalité, développe son langage, accède à la socialisation.

Le jeu spontané et l’activité sont sources d’éveil et d’autonomie. Le jeu est un vecteur essentiel pour le développement de l’autorégulation du langage et des compétences cognitives et sociales. En s’appuyant sur les intérêts des enfants et en privilégiant l’activité libre, le développement de l’enfant avant trois ans peut être envisagé autrement que sur le registre des stimulations éducatives programmées.

L’équipe encourage les acquisitions de l’enfant pour qu’il accède à plus d’autonomie.

« La liberté motrice consiste à laisser libre cours à tous les mouvements spontanés de l’enfant, sans lui enseigner quelque mouvement que ce soit » **E. Pilker**

#### **3.1 Aménagement d’un environnement sécurisant et stimulant**

L’espace en collectivité (Maison de la Petite Enfance) et le domicile de l’assistante maternelle sont aménagés pour permettre à l’enfant de se mouvoir et de se déplacer librement, tout en veillant aux règles de sécurité.

Des objets adaptés, variés en nombre et en qualité (formes, tailles, couleurs, poids, textures) sont

disposés de façon à être accessibles. Le matériel et les jeux répondent aux normes de sécurité et toutes les professionnelles les entretiennent dans le respect des règles d'hygiène. Le lieu d'accueil de l'assistante maternelle est agencé de façon à permettre à l'enfant de choisir librement le jeu qu'il souhaite investir tout comme dans les locaux de la Farandole.

De plus, nous avons la chance d'avoir un accès direct à un jardin d'environ 400 m<sup>2</sup> constitué en majorité de pelouse.

Une structure motrice repose sur un sol souple. Celle-ci est entourée d'un circuit pour tricycles/vélos constitué de la même matière.

Dès que le temps le permet, les enfants peuvent profiter de cet espace pour jouer (ballons, tricycles, jeux de sable, jeux d'eau...) et manger.

L'été, des pique-niques sont organisés avec les assistantes maternelles et les enfants.

Ce jardin permet également d'organiser la kermesse de fin d'année ou d'autres festivités et rencontres.

Les jeux extérieurs sont stockés dans un cabanon.

Enfin une rampe PMR dessert le jardin afin de faciliter l'accès pour les enfants ainsi que les personnes en situation de handicap.



### 3.2 La motricité libre

L'enfant a besoin d'expérimenter par lui-même les différentes postures pour apprendre à connaître son corps, son équilibre, se développer harmonieusement, et prendre confiance en lui. Les explorations faites par l'enfant lui-même, à son initiative, sont nourries par la qualité de son environnement humain et matériel.

Lorsque l'enfant a eu tous les soins de maternage nécessaires à son bien-être, l'assistante maternelle tout comme l'éducatrice, l'auxiliaire ou encore l'agent polyvalent en structure, l'installe sur le dos sur un tapis plat et ferme (qui ne s'enfoncé pas sous le poids de l'enfant).

Cette position sur le dos est la plus adaptée à la détente de l'enfant (absence de tension pour soutenir sa tête). La position dorsale permet les activités propres à son âge (champ visuel à 180°, mouvoir ses jambes et ses pieds, ses bras et ses mains, bouger son tronc).

Petit à petit le nourrisson va essayer de se tourner sur le côté, puis passer sur le ventre et se retourner ventre/dos.

Par la suite, à force d'expérimentations, de répétitions des mouvements, l'enfant affine ses gestes et découvre qu'il peut se déplacer de différentes façons : en roulé-boulé, en rampant, à quatre pattes.

Toutes ses étapes vont contribuer à préparer cette coordination complexe qu'est la marche. Il est autonome car il peut prendre et quitter une position de lui-même.

Un enfant doit être installé dans une position qu'il sait déjà prendre de lui-même. Chaque étape est importante et prépare la suivante. L'enfant les découvre à son propre rythme.

L'attention que chaque professionnelle porte à son activité est perçue par l'enfant qui se sent soutenu. Le regard bienveillant de l'adulte est structurant pour lui. Sa parole, la mise en mots de ce qu'il fait, de ce qu'il exprime, le sécurise, le gratifie tout en préservant sa capacité à faire et à jouer seul.

L'enfant doit se sentir à l'aise dans ses mouvements, en ayant une tenue vestimentaire adéquate.

### 3.3 Le jeu et les activités

#### Dans les locaux de la Farandole :

Le jeu est essentiel au bon développement de l'enfant dans la construction de sa personnalité.

En dehors des activités et sorties proposées par les assistantes maternelles à leur domicile, **un jardin d'éveil** est mis en place une matinée par semaine dans les locaux du multi-accueil où se retrouvent tous les enfants en dernière année de crèche.

Il est encadré par une éducatrice de jeunes enfants ou une auxiliaire de puériculture, l'agent polyvalent CAP petite enfance et une assistante maternelle qui reste à tour de rôle.

Les enfants, de tous âges, sont aussi accueillis tous les vendredis matins, lors des temps de groupes de parole avec les assistantes maternelles et la psychologue.

Durant les temps de **halte-garderie**, les mardis, mercredis matin et jeudis, l'EJE, l'auxiliaire et l'agent polyvalent encadrent les enfants.

Il a été choisi dans nos pratiques de mettre un maximum en avant l'égalité filles - garçons. Tout est mis en place pour éviter un impact négatif dans leur développement, sur leur identité sexuelle.

Nous privilégions les couleurs neutres au niveau des jouets proposés ou encore en favorisant un développement équitable de chaque enfant en leur ouvrant leur choix des possibles.

Par exemple : lors d'un atelier déguisements, les robes de princesses sont proposées autant aux petits garçons qu'aux petites filles. Il en sera de même lorsque l'établi de bricolage est sorti. Les petites filles seront invitées à y jouer comme les petits garçons. Notre but est d'augmenter les chances de vivre ensemble pour les enfants accueillis qui seront les hommes et femmes de demain.

Les activités sont variées, établies en fonction des besoins et capacités des enfants. Elles permettent la découverte et l'expérimentation tout en étant source de plaisir.

Par exemple :

- les activités sensorielles (sable, eau, semoule, pâte à modeler) permettent à l'enfant de développer ses sens, nourrir l'émotionnel par le toucher, découvrir de nouvelles textures, répondre au besoin du corps de découvrir le monde extérieur.
- le chant, la lecture, la musique permettent à l'enfant d'acquérir du vocabulaire, de développer

l'imaginaire. Les comptines sont pour l'enfant une source de découvertes et d'exploration de son propre corps.

Les enfants ont le choix de participer ou non aux activités proposées. L'espace et l'organisation permettent aux enfants de jouer librement ou de se reposer (banquette, coussins au sol, tapis...).

Chaque année, l'équipe définit un thème (par exemple : la musique, l'art, les couleurs...) qui sert de fil conducteur pour les activités. Dans la mesure du possible, nous proposons lors des festivités des animations en lien avec ce même thème.

Les ateliers proposés visent à susciter la curiosité, donner le plaisir de la découverte, permettre d'expérimenter des émotions et des sensations variées, favoriser toutes les formes d'expression et soutenir le développement moteur des enfants. L'équipe va accompagner les enfants vers une socialisation basée sur le respect de l'autre et de la différence.

En fonction des saisons et des fêtes, des activités spécifiques sont proposées. Exemples : semaine d'goût, galettes, crêpes, etc.

### **Au domicile de l'assistante maternelle :**

Chaque assistante maternelle réserve dans son logement un espace d'éveil sécurisé qui favorise l'autonomie et l'épanouissement des enfants. Chez certaines, c'est une chambre, chez d'autres un espace dans la pièce de vie.

Cet espace ainsi que les jeux à disposition évoluent en fonction de l'âge des enfants accueillis. Dans cet aménagement, certains jeux sont accessibles, l'enfant peut ainsi choisir son activité librement, agir seul, être autonome. Les jeux sont rangés dans des tiroirs ou posés sur des étagères, ou dans des caisses. Les jeux à disposition sont mixtes et favorisent l'égalité entre les filles et les garçons. Le professionnel ne propose pas le jouet de manière stéréotypée (la dinette pour les filles, et le garage pour les garçons).

Dans cette pièce, l'enfant doit pouvoir également avoir un endroit pour « ne rien faire », s'il le souhaite, faire une pause, prendre « son doudou » et s'allonger sur un tapis de jeux.

Les jeux sont rangés par l'enfant et l'assistante maternelle avant de passer à une autre activité : repas, sieste...



### **3.4 Les sorties**

L'assistante maternelle emmène régulièrement les enfants se promener.

Ils sont à pied ou en poussette. La promenade permet à l'enfant d'observer l'environnement qui

l'entoure (arbres, oiseaux,...), de ressentir les éléments climatiques (brise, douceur du soleil...).

#### 4 – Le bien-être et l'éveil des enfants

Pour l'ensemble des professionnelles de « La Farandole », le bien-être est **un sentiment de sérénité et de sécurité affective et physique qui passe par la réponse aux besoins de l'enfant dans le respect de son individualité en tenant compte de l'environnement.**

Pour favoriser le bien-être de chacun, certaines attitudes professionnelles sont privilégiées. L'observation de l'enfant permet de mieux le connaître et de comprendre ce qu'il ressent, ceci afin de mieux répondre à ses besoins, tant physiques qu'affectifs, et d'entendre ce qu'il nous dit par ses mouvements, ses déplacements, ses paroles, ses vocalises et ses jeux. Être à l'écoute de l'enfant c'est être disponible, attentive à reconnaître et à recevoir ses émotions et être capable de l'accompagner à les gérer au mieux.

Considérer la demande de l'enfant, c'est l'accompagner dans ses apprentissages. Une attention particulière est portée à l'aménagement de l'espace et aux postures physiques, avec un espace de liberté que l'enfant pourra s'approprier. Il pourra ainsi partir à la découverte de ce nouvel environnement tout en étant accompagné dans sa construction identitaire.

La présence de l'E.J.E, de l'Auxiliaire de Puériculture , de l'agent polyvalent ou encore de l'assistante maternelle, représente un repère dont l'enfant a besoin pour évoluer sereinement au cours de la journée. Elle est la figure d'attachement.

La sécurité affective de l'enfant passe par le portage (physique et psychique). Le tout jeune enfant parle avec son corps, ses mouvements, son tonus. L'empêcher de bouger, c'est l'empêcher de parler. Il est indispensable de consolider l'intégrité de l'enfant, sa confiance en soi et en l'adulte, en le préservant de tous jugements.

Jouer répond à un besoin profond : l'enfant aime jouer, il ne s'en lasse jamais, il le fait par intérêt et plaisir. Par son activité spontanée, l'enfant existe, comprend le monde, exprime ce qui le traverse (tensions, émotions, pensées).

Les activités proposées visent à susciter la curiosité de l'enfant, le plaisir de la découverte, lui permettre d'expérimenter des émotions et des sensations variées, de favoriser toutes les formes d'expression. Ces activités soutiennent le développement moteur des enfants. Faire exister le projet éducatif a du sens pour nous dans la mesure où il nous permet :

- d'avoir un document référent sur lequel l'équipe pluridisciplinaire de « La Farandole » s'appuie, qui permet de continuer notre réflexion reposant sur des valeurs communes,
- de rendre lisible et visible notre travail en témoignant du sens de nos pratiques et des compétences nécessaires pour améliorer la qualité d'accueil,
- de développer des échanges et des discussions sur nos pratiques professionnelles et notre fonctionnement, en engageant des réflexions, des remises en question,
- de renforcer certaines pratiques en mettant en avant les bénéfices de celles-ci, d'argumenter la nécessité de moyens tant humains que matériels nécessaires à un encadrement et à un accompagnement de qualité,

- de créer un document écrit pour pouvoir le diffuser :
  - Auprès des parents
  - Auprès des partenaires (CAF, MSA, PMI...)
  - Auprès des institutions ou intervenants extérieurs
  - Auprès des stagiaires que nous recevons et que nous formons
  - Auprès des professionnels arrivant dans l'équipe.

Ce projet nous sert et nous servira de base de réflexion dans la mesure où cette dernière peut évoluer avec le temps et les personnes.

L'équipe pluridisciplinaire est garante de l'application de ce projet au sein de la structure. Il sert de repères aux acteurs intervenant auprès de l'enfant, en leur permettant une cohérence dans leur travail, tout en ayant le souci de la sécurité et du bien-être de celui-ci.





# CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

## DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

- 1** Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2** J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3** Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4** Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5** Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6** Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7** Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8** J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9** Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
- 10** J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

